Compte-rendu du Conseil Syndical du 02/03/2021

Grange de Chambord. Horaire : 9h00-11h30

Elus présents :

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN

M. Eric AUDEBERT

M. Jacques PALLAS

Mme. Nicole SAUGET

Mme. Chantal BERGER

Romain GASSIPARD

François LESNAY

Alain BARDEY

Michel BRISSET

Céline MILLERIOUX

JeanPaul DAVID

Damien

Chantal CREPAT

Sabine

Elus excusés :

M. Bernard BAUCHER pouvoir

M. Yves GUESNARD

Mme. Emilie BERNACHOT-COMPAIN

M. Jany GIBERT

Rémy POINTEREAU

Olivier PERREAU

Elu absent :

Salariées présentes :

Fleuriane REY

Mylène TAILLAT

PJ : proposition de budget, règlement intérieur, document unique, devis de l'association ASER (entretien des locaux), devis informatiques, devis de dématérialisation des délibérations, simulation du RIFSEEP, fiche action 2D2 du CTGQQ, propositions de modification suite à la réunion de Bureau

Ordre Du Jour :

-Débat d'Orientation Budgétaire
-Devis dématérialisation des délibérations
-Document Unique
-Règlement intérieur
-Devis informatiques
-Installation du RIFSEEP
-Point sur le Contrat Territorial de l'Arnon Aval
-Point sur le CTGQQ
-Questions diverses

- Débat d'Orientation Budgétaire

Mme. Sauget reprend toutes les lignes du budget une à une. Les modifications effectuées en Bureau sont projetés à l'écran.
Mylène précise que pour le CTGQQ c'est 5 000€ x2 et non 4 000€ x2.
M. Guillemain demande à ce que le budget finalisé soit envoyé 15 jours avant le prochain conseil syndical.
Après en avoir délibéré, la proposition de budget est validée à l'unanimité.

- Devis dématérialisation des délibérations SRCI

M. Guillemain précise que Fleuriane n'aura pas besoin de la formation Srci, ainsi le devis s'élève à 1045 € Net. Le devis est accepté à l'unanimité.

- Document Unique

La proposition de modification est diffusée à l'écran. Il est proposé de rajouter un point sur le covid ainsi qu'un point sur la sécurité de l'agent technique qui est amené à se rendre régulièrement sur le terrain, en bordure de cours d'eau, dans des lieux isolés notamment.

- Règlement intérieur

La proposition de modification de l'article 2 est diffusée à l'écran et est acceptée par les membres du CS. Il faut ajouter que les convocations peuvent être envoyées par courrier « sur demande » et qu'elles seront également à envoyer aux Communautés de Communes.

- Devis informatiques

Le Bureau a demandé le prix d'un onduleur (pour mettre sur le PC fixe) chez Informatique Diffusion. Après appel à M. Raulin, il propose un onduleur à 85€ HT (c'est-à-dire au prix coûtant). Il était également demandé de connaître le coût d'une caméra pour le PC fixe. D'après M. Raulin, le PC « tout en un » est déjà équipé d'une caméra. Dans le cas contraire, il s'engage à en fournir une gratuitement.

Le devis d'Informatique Diffusion est le moins cher et est validé par le conseil (1 abstention, 0 contre, 16 pour).

- Prestation du Devis Aser pour l'entretien des locaux

Monsieur le président présente le devis d'Aser qui propose l'entretien des locaux du SMAV AA 1h30 tous les 15 jours, pour un cout total mensuel de 18.25 + 9.12€ *2 = 54.74HT.

Apres délibération, le conseil accepte à l'unanimité ce devis.

- Point sur le Contrat Territorial de l'Arnon Aval

Etude du rétablissement de la continuité écologique

Mylène précise que sur la vingtaine d'ouvrages principaux de l'Arnon, 6 ont été retenus pour faire une étude de rétablissement de la continuité écologique (RCE). Cette étude a permis de retenir un scénario par ouvrage.

Il manque la connaissance des propriétaires des ouvrages pour établir les propositions de règlement d'eau et la régularisation des ouvrages auprès de la DDT.

Il est donc évoqué la demande du SMAVAA auprès des DDT du Cher et de l'Indre précisément sur chaque ouvrage de l'étude afin d'avoir une confirmation des noms des propriétaires et ainsi se prémunir de toutes attaques ultérieures.

M. Guillemain précise qu'ARGEDA souhaite être membre du COPIL. Le CS se prononce pour refuser cette demande.

M. Pallas demande à ce que les comptes-rendus des réunions du 12 janvier et 12 février derniers soient envoyés à tous les membres du CS (titulaires et suppléants).

Elaboration du programme d'actions du futur contrat territorial

Mylène précise qu'il y a une liste de 20 actions sur le territoire dont 3 actions de RCE liées à l'étude Arcadis et 13 actions sur la commune de Massay.

Le but est de mettre en place une action ciblée sur un secteur afin de gagner en efficience pour faire basculer la masse d'eau en bon état.

Une réunion a déjà eu lieu avec M. le Maire de Massay afin de discuter des actions sur la commune. Une collaboration devrait naitre avec une visite commune des sites début mars. Une réunion a également eu lieu avec le CEN car il y a 3 actions proposées pour restaurer les zones humides. Le CEN possède une cellule d'assistance technique et pourra guider le SMAVAA sur les actions à mettre en œuvre.

La recherche des propriétaires riverains a déjà eu lieu sur Massay. Un important travail de terrain reste à mener avec les riverains.

- Point sur le CTGQQ

Conformément à la délibération du Conseil Syndical en date du 12 octobre 2020, le Président est autorisé à signer le CTGQQ et le SMAVAA s'est engagé à réaliser les actions prévues ainsi qu'à participer financièrement aux opérations envisagées dans le programme.

L'action que le SMAVAA s'est engagé à mettre en œuvre concerne la fiche 2D2 du CTGQQ (diffusée à l'écran) et se décompose en deux sous-actions : la réalisation de projets pédagogiques scolaires et la réalisation d'actions d'information et de sensibilisation vers le grand public.
Cette action est commune avec le Syndicat Intercommunautaire de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) et le Syndicat Mixte de l'Aménagement des Bassins de l'Auron, de de l'Airain et de leurs Affluents (SIAB3A).
Une réunion doit avoir lieu avec les Présidents des 3 syndicats afin de se coordonner. Il est notamment proposé (à débattre) :
-de développer un projet homogène à l'échelle du territoire avec les 3 syndicats : le CS est d'accord ;
-faire appel à un prestataire pour faire des animations : le CS n'a pas manifesté de refus ;
-de faire un achat coordonné de matériel pédagogique : le CS n'a pas manifesté de refus ;
-d'intervenir sur le bassin des autres syndicats pour participer à des animations : le CS est contre ;

-de créer une clé de répartition à l'échelle des populations/bassins pour répartir les frais à engager : la méthode de répartition des financements reste à déterminer. Mylène précise que l'AELB a des montants plafonds et que c'est la raison pour laquelle il faudrait payer le montant global pour les 3 syndicats à tour de rôle ;
-de lancer une enquête, par exemple auprès des EPCI FP qui adhèrent aux structures, pour mieux organiser les animations : le CS affirme qu'il faut se renseigner auprès des directeurs d'école et non des ComCom.

- Installation du RIFSEEP

Le Président demande aux salariées de se retirer.

Le CS propose que la prime IFSE soit versée mensuellement pour un montant de 125,00€ brut pour Fleuriane et 250,00€ brut pour Mylène.

Pour la prime CIA, il est proposé qu'elle soit versée en fin d'année sous conditions pour un montant de 500€ brut pour Fleuriane et 1 000€ brut pour Mylène.

Ces montants sont votés à l'unanimité.

- Questions diverses

-Pour information M. Jean-Claude LECHELON est remplacé par Mme. Céline MILLERIOUX à la Communauté de Communes de Vierzon Sologne Berry et Villages de la Forêt.
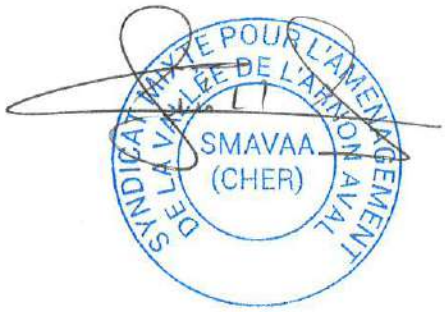
-Le prochain CS est prévu le lundi 29 mars à 9h. Il faudra voir avec la mairie de Lury sur Arnon pour investir le foyer rural. Il est demandé de ne pas le faire à la Grange de Chambord.